

Note d'orientation N°9

Humaniser le traitement des détenus

Résumé

- Un grand nombre des prisons du monde sont bien loin de respecter l'exigence internationale qui consiste à traiter les détenus avec humanité et respect. Certaines traitent les détenus avec une cruauté et une brutalité considérables.
- Pour améliorer le traitement des détenus, il faut engager différentes actions à plusieurs niveaux : Par exemple, confier la gestion du système pénitentiaire à un ministère différent, changer la loi, former le personnel et faire participer la société civile.
- Pour traiter les détenus de manière humaine et pour donner à la réhabilitation un rôle central, il faut un changement de culture. Un régime à vocation de réhabilitation doit donner des opportunités d'éducation, de travail, d'activités culturelles et religieuses, ainsi que de nombreux contacts avec la famille, dans des limites compatibles avec la sécurité. Pour les femmes en prison, le contact avec les enfants est extrêmement important.
- Il est important de réformer le système disciplinaire de la prison pour qu'il soit conforme aux droits de l'homme, tout comme il est important d'introduire un système transparent et efficace pour les réclamations.
- Les réformes peu ambitieuses comme la création de bibliothèques ou d'ateliers peuvent s'avérer efficaces, tout comme peut l'être le fait de donner aux détenus la possibilité de travailler au profit de personnes désavantagées et d'œuvres caritatives.

« Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. »

– Article Dix, Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques

Notes d'orientation sur la réforme pénitentiaire

Cette note est la neuvième d'une série destinée à fournir des conseils pratiques aux personnes qui développent et appliquent des projets de réforme pénitentiaire. Toutes les notes :

- s'inscrivent dans la structure des droits de l'homme internationaux.
- sont applicables dans différents environnements culturels et politiques
- proposent des solutions viables dans différentes situations socioéconomiques et n'exigent pas d'augmentation notable des ressources
- tiennent compte des réalités de la gestion pénitentiaire

La préparation de ces notes sur la manière de réaliser les projets de réforme pénitentiaire reçoit le soutien du Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni.

KING'S
College
LONDON

**Centre International
d'Etudes Pénitentiaires**

Le manque d'humanité et de respect en ce qui concerne le traitement des détenus

Le fait d'être envoyé en prison est une sanction sévère car il s'agit de la perte de sa liberté, avec tout ce que cela implique. Une peine de prison ne doit pas mettre en jeu des sanctions supplémentaires, des traitements inhumains et dégradants et une détérioration mentale ou physique. L'Article 10 du Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques exige que les détenus soient traités « avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine ».

Les détenus de nombreuses prisons du monde ne sont pas traités avec le respect de leur dignité humaine. Les raisons en sont nombreuses :

- pauvreté
- les systèmes pénitentiaires sont les derniers servis en matière de ressources
- attitude hostile du personnel pénitentiaire, du gouvernement et de la société en général vis-à-vis des détenus
- manque de conformité de la part du gouvernement en général en ce qui concerne les instruments internationaux des droits de l'homme et la suprématie du droit

Dans certains états, la loi peut autoriser des sanctions en prison, comme le fait d'être mis au cachot obscur ou de recevoir une alimentation restreinte. Des fers ou des entraves peuvent être utilisés pour la sécurité ou comme sanction. Il peut être obligatoire pour les détenus de sexe masculin d'avoir la tête rasée. On peut enlever immédiatement leur bébé aux femmes qui accouchent en prison. La réglementation peut exiger que les détenus se tournent vers le mur et baissent la tête lorsque des membres du personnel ou des visiteurs passent devant eux. La loi peut même ne pas autoriser les détenus à avoir une radio ou à lire un journal. On peut même leur interdire de parler, sauf à certaines heures de la journée. L'environnement habituel peut être totalement gris, sans aucune couleur visible.

Les visites familiales peuvent n'être autorisées que rarement et les détenus peuvent être séparés de leur famille par un verre épais ou une grille. Ces visites peuvent se dérouler dans une pièce morne divisée par deux murs avec des sections à barreaux et un mètre de no-man's land entre les deux murs ; les familles se tiennent d'un côté et les détenus de l'autre ; ils doivent tous crier pour se faire entendre à travers les barreaux et de l'autre côté du no-man's land.

« Les conditions dans les prisons et autres lieux de détention étaient dures et, dans bien des cas, correspondaient à des traitements cruels, inhumains et dégradants. Les maladies graves et le surpeuplement important étaient courants. Dans le poste de police de Spanish Town, 131 détenus étaient enfermés dans des cellules prévues pour 46 personnes. Il y avait de nombreux signalements de viols d'hommes, notamment des détenus souffrant de maladies mentales... En mai, plus de 600 des 800 gardiens de prison suspendus de leurs fonctions pour avoir organisé une grève illégale en 2000 ont commencé à reprendre progressivement leur travail. Depuis leur retour, on signale des abus physiques des détenus par les gardiens à la prison de St. Catherine et au Centre correctionnel de Tower Street, abus qui ont provoqué des blessures.

Amnesty International, *Jamaica country report 2003*¹

Pour changer de telles manières de traiter les détenus, il faut agir à différents niveaux. La formation du personnel est un aspect très important (voir la Note N°8). La démilitarisation et le transfert de l'administration du système pénitentiaire à un autre ministère peuvent jouer un rôle (voir la Note N°7). La participation de la société civile est un élément important (voir la Note N°12). Il sera généralement nécessaire de modifier la loi et de réécrire le règlement de la prison.

L'introduction d'un traitement humanitaire des détenus doit passer par la construction d'un nouvel ensemble d'idées à propos de l'incarcération, par leur transformation en politiques et par leur diffusion par l'intermédiaire du parlement, de la société et du système pénitentiaire lui-même.

Evoluer vers un traitement plus humanitaire

Pour introduire un système où les détenus sont traités dans le respect de leur dignité, il faut qu'une évolution culturelle profonde se produise.

« Le Directeur général adjoint du service pénitentiaire de l'Angleterre et du Pays de Galles a suggéré ceci... « un test de base pour savoir si une prison fonctionne de manière décente et raisonnable consiste à demander aux membres du personnel s'ils accepteraient que leurs proches y soient détenus ».

HM Prison Service, *Annual Report and Accounts 2000-2001*²

Le concept de l'incarcération doit être vu sous un nouveau jour et la notion de « réhabilitation » doit être garantie dans le régime pénitentiaire. Les instruments des droits de l'homme sont clairs : le but de la prison doit être de réhabiliter les détenus ; certains pays incorporent ce concept dans leurs lois relatives aux prisons.

« **Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Article 10 (3)**
Le régime pénitentiaire comporte un traitement des condamnés dont le but essentiel est leur amendement et leur reclassement social.

« **Comme le prévoit l'article 4 de la loi sur les prisons en Chine :** « Une prison... donne une éducation idéologique, culturelle et technique. » Cela signifie qu'une prison doit non seulement assurer les droits des personnes mais également le droit d'apprendre et le droit à l'éducation.

Deng Zhongyuan, *Prisons of learning – human rights in the eye of a prisoner 2004*³

Par conséquent, le traitement dans les prisons doit avoir un objectif pro-social. L'organisation de la prison et le traitement des détenus doivent souligner les valeurs de responsabilité et de respect mutuel de manière à ce que les détenus ne soient pas rendus inaptes par leur séjour en prison à la vie dans la société après leur libération.

« De nombreuses personnes de qualité travaillent dans les prisons. Je me souviens du professeur de cuisine qui s'arrangeait pour que chacun de ses élèves prépare un gâteau de Noël pour pouvoir l'envoyer à sa famille... L'enseignant qui a appris à son groupe de lecture de pièces de théâtre à aimer Shakespeare. Le jeune surveillant de prison qui traitait les détenus avec tant de respect que lorsqu'il est décédé soudainement, des dizaines de détenus dans leur plus beau costume rayé lui ont fait à son corbillard une haie d'honneur entre la porte et la prison... Mais je n'ai jamais séjourné dans une prison où améliorer l'estime de soi des détenus était une priorité.

Erwin James, détenu en réclusion à perpétuité, Angleterre 2003⁴

Activités

Un aspect d'un régime à vocation de réhabilitation est qu'il doit exister des activités utiles au plan social et permettant aux détenus de remplir leurs journées. Ces activités doivent permettre aux détenus de se réhabiliter s'ils souhaitent le faire et s'ils peuvent le faire, mais la réhabilitation ne peut pas être imposée de l'extérieur. Ces activités ne permettront pas nécessairement, en elles-mêmes, de réhabiliter les personnes qui y participent. Certains détenus arrivent en prison après une enfance et des expériences tellement difficiles que tout ce que l'on pourra faire en prison ne suffira pas pour effacer ces lésions. La plupart des détenus quittent la prison pour être confrontés à un avenir personnel tellement déprimant qu'il est difficile de s'attendre à ce qu'ils changent leur vie. Certains détenus ne sont pas convaincus de vouloir vivre différemment.

Ainsi, la contribution que l'incarcération peut apporter à la réhabilitation par rapport aux autres éléments de la vie d'un détenu et à ses expériences antérieures est inévitablement limitée. Quoi

qu'il en soit, le régime et l'organisation de la prison, ainsi que les interactions entre les personnes, doivent avoir pour but la réhabilitation.



Le système pénitentiaire ne doit pas être un outil coercitif et de répression de la personne. Il est essentiel de s'éloigner de l'idéologie sur laquelle l'ancien système pénal était basé. Pour l'exprimer en termes un peu plus graphiques, nous devons avoir aussi peu de prison que possible dans nos prisons.

Y I Kalinin, *The Russian Penal System: Past, Present and Future* 2002⁵

De nombreux détenus dans le monde n'ont accès à aucune activité à l'exception de la radio, de la télévision (lorsque cela est autorisé), de la lecture et des jeux de cartes ou autres formes de jeux de hasard. L'introduction de différentes activités plus positives peut améliorer la vie quotidienne des détenus et du personnel, et humaniser l'expérience de la prison. Voici les activités suggérées par les instruments internationaux comme étant souhaitables pour les prisons :

- travail
- éducation
- activités culturelles
- sport
- opportunités de pratiquer sa religion

Dans les pays très pauvres en ressources, la priorité sera certainement donnée au travail permettant de répondre aux besoins quotidiens de la vie en prison comme, par exemple, la culture de légumes et la fabrication de savon ou de couvertures. L'éducation peut être une activité créatrice de discussions et qui aide à créer le sentiment d'une communauté. Il est également dans l'intérêt des autorités pénitentiaires de s'assurer que les détenus sont occupés. En effet, si les détenus ont des journées bien remplies et actives, il y a moins de chances qu'ils s'ennuient et se sentent frustrés, et on peut réduire les risques de violence et de troubles.

Contact avec la famille

Le respect de la vie familiale est un élément de base du traitement humanitaire. S'assurer que les détenus puissent garder le contact avec leur famille et avec le monde extérieur est un élément majeur de l'humanisation. Pourtant, dans de nombreux systèmes pénitentiaires, le contact avec la famille n'est pas une priorité et les familles ainsi que les détenus souffrent de privations considérables en conséquence.

Les dispositions en matière de visites varient énormément.

- Dans la plupart des pays d'Amérique latine, les détenus peuvent recevoir des visites privées de leur famille dans leur cellule pendant plusieurs heures, une ou deux fois par semaine.
- En Russie et dans d'autres pays de l'ancien bloc soviétique, les détenus peuvent avoir droit à une visite de trois jours, quatre fois par an, qu'ils passeront avec leur famille dans un appartement implanté dans un endroit spécial de la prison.
- En Angleterre et au Pays de Galles, certains détenus peuvent recevoir deux visites d'une heure par mois dans une grande pièce, surveillés par des membres du personnel et des caméras, et aucune visite familiale privée n'est autorisée.



Dans une prison pour hommes de la région de Krasnoyarsk, en Russie, une nouvelle méthode a été introduite pour les visites. Alors qu'auparavant les détenus étaient séparés des visiteurs pendant la plus grande partie de leur visite par une grille, le directeur de la prison a créé un café avec une douzaine de tables. Les visites peuvent se dérouler tous les deux mois et peuvent durer jusqu'à quatre heures. Cet ensemble café/boutique était sous-traité à une entreprise locale. Sur le plan technique, le code pénal n'autorise pas de telles dispositions mais des efforts sont faits pour changer cette situation.

Rapport de mission de l'ICPS 2004

Il ne faut pas oublier que le droit à la vie familiale concerne également la famille des détenus. La famille n'a pas été condamnée mais elle est séparée d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une sœur ou d'un enfant. La famille a le droit d'avoir autant de contact qu'on peut raisonnablement l'autoriser avec le membre de la famille incarcéré.

« Egypte – L'Association des droits de l'homme pour l'assistance aux détenus a reçu avec joie la décision du Ministère de l'intérieur de supprimer les grilles entre les détenus et leur famille durant les visites, grilles qui empêchaient la communication directe entre le détenu et sa famille.

Communiqué de presse, le 13 septembre 2004⁶

Réglementation et discipline

Tous les systèmes pénitentiaires ont besoin de règles et de méthodes pour les appliquer. Il est essentiel d'avoir un système disciplinaire juste, géré selon les règles de la justice naturelle, avec des sanctions proportionnées. Les sanctions ne doivent pas inclure de restrictions alimentaires. Tous les détenus, même lorsqu'ils sont à l'isolement, doivent bénéficier d'une heure d'exercice physique par jour et avoir une surface pour s'asseoir ou se coucher autre que le sol nu. La Cour européenne des droits de l'homme a énoncé clairement que les sanctions qui prolongent la détention d'un prisonnier plus longtemps qu'on peut raisonnablement s'y attendre ne doivent pas être imposées sans participation judiciaire à cette décision.⁷ La réforme du système de sanctions afin d'éliminer les sanctions cruelles et d'introduire des protections de traitement équitable est souvent un volet important de tout projet pour rendre les prisons conformes aux normes des droits de l'homme.

Mécanismes de réclamations

Il est essentiel d'avoir un processus de réclamations juste, ouvert et auquel les détenus peuvent faire confiance. Les détenus doivent pouvoir se plaindre sans crainte de représailles. Les réclamations doivent pouvoir se faire sur le plan interne et vers l'extérieur (voir la Note N°11).

Petits projets pour améliorer le traitement des détenus

De nombreuses activités de réforme pénale cherchent à humaniser le traitement des détenus. On peut obtenir de bons résultats avec de petits efforts. La donation de vieilles machines à coudre peut permettre de créer un atelier de couture. La fourniture de livres peut aboutir à la création de cours d'alphabétisation.

« En collaboration avec le Croissant Rouge du Yémen, le CICR a lancé un projet pilote pour aider les femmes détenues à la prison centrale d'Al-Mahwit. Ce projet mettait en jeu des visites régulières et une formation à la couture. Le CICR a fourni des machines à coudre, d'autres fournitures et des fonds d'incitation aux bénévoles de la National Society qui participaient. L'objectif recherché était double : soulager l'isolement des détenues par des visites régulières de bénévoles féminines de la National Society et préparer les détenues à leur retour dans la société en leur apprenant un métier. Le projet pilote a été couronné de succès et le CICR et la National Society prévoyaient de créer des projets similaires dans deux autres prisons centrales en 2002.

CICR, Rapport annuel 2001⁸

La création d'ateliers dans les prisons et le fait de donner du travail aux détenus ou bien la création de cours d'éducation sont des réformes que le public peut comprendre lorsqu'il est sceptique quand il s'agit d'accorder des « droits » aux détenus, car il comprend le bon sens de la création de programmes de réhabilitation.

Le travail en prison

Depuis longtemps, le travail est associé à l'incarcération. Dans les états du sud des Etats-Unis à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, les détenus étaient loués aux entreprises en tant que main-d'œuvre captive et rapportaient de l'argent au système pénitentiaire.

Dans l'ancienne Union soviétique, les détenus étaient utilisés pour des travaux forcés. Les prisons étaient des camps de travail et le système pénitentiaire apportait une contribution économique importante à l'état. Avec l'arrivée de l'économie de marché, ce système de travail s'est effondré, avec des conséquences graves pour les prisons de ces pays. A l'époque soviétique, l'état prenait traditionnellement à sa charge le salaire du personnel, alors que le coût de la gestion des prisons était pris en charge par les bénéfices du travail de la prison.

Le travail des détenus est également une source de controverse en Chine où certains affirment que les détenus sont utilisés pour fabriquer des produits très peu coûteux qui sont concurrentiels sur le marché.

Il est difficile de savoir si le travail fait en prison a une valeur de réhabilitation. Dans de nombreux pays, il y a peu de travail pour les détenus, qui passent parfois une journée dans un atelier pour faire un travail qui devrait prendre une heure ou deux, au plus. Les ateliers des prisons sont souvent inutilisés pendant de longues périodes. Dans de nombreux systèmes pénitentiaires, les détenus travaillent pour l'administration pénitentiaire et fabriquent des articles tels que des uniformes pour le personnel ou du mobilier pour les bureaux du gouvernement.

Certains suggèrent parfois que l'on pourrait organiser les prisons de manière à les rendre autonomes, pour éviter que le coût des détenus ne soit à la charge de l'état. Mais aucune expérience réussie pour rendre les prisons autonomes tout en respectant les directives des droits de l'homme n'a encore été signalée.

Rémunération des détenus

Bien que le travail des détenus soit souvent répétitif et ne leur donne pas de compétences utiles, il peut malgré tout leur apporter des avantages s'il est rémunéré. La rémunération des détenus peut varier : elle peut aller de l'équivalent du salaire minimum national à un montant qui permet seulement d'acheter un paquet de cigarettes. Les instruments internationaux déconseillent le travail sans rémunération.

Alimentation

Dans les sociétés pauvres, il est souvent difficile de fournir suffisamment de nourriture aux détenus. Les aliments sont généralement achetés de manière centralisée, auprès d'entrepreneurs privés, ce qui crée de considérables opportunités en matière de problèmes de distribution et de corruption. Les fermes des prisons peuvent contribuer à résoudre ce problème, à condition d'être bien gérées⁹ :

- la participation aux activités agricoles est avantageuse pour les détenus car, dans certains pays, beaucoup d'entre eux étaient des agriculteurs de subsistance avant d'entrer en prison, et reprendront cette activité à leur sortie
- les aliments produits peuvent soulager les lacunes de nombreux régimes alimentaires dans les prisons et améliorer la santé



Penal Reform International a organisé des activités de développement agricole et de formation pour quelque 120 000 détenus qui attendent toujours leur procès au Rwanda depuis le génocide de 1994. Ce programme a facilité la production d'aliments pour les détenus et le personnel de la prison et a créé des emplois pour les détenus... La participation a augmenté au cours de l'année.

En décembre 1999, en moyenne 2 091 détenus ont participé quotidiennement aux activités : travaux agricoles (plus de 60 pour cent), élevage de poules et de cochons, menuiserie, couture, élevage de poissons, fabrication de briques... Les produits du projet ont été vendus sur le marché et les bénéfices partagés entre le réinvestissement dans les activités et le service pénitentiaire (ou la prison directement)... L'objectif est que le projet devienne autonome...

Penal Reform International, Rapport annuel 1999¹⁰

Le fait de travailler au profit des autres et pour des œuvres caritatives a de nombreux avantages. Cela a plus de sens pour les détenus que de travailler pour les autorités pénitentiaires ou pour un entrepreneur commercial. Cela permet aussi de bâtir un lien entre la prison et la communauté.

L'éducation et autres activités

L'éducation peut être la base de nombreuses activités d'humanisation, par exemple le fait d'inviter des organisations externes pour qu'elles rencontrent les détenus et leur enseignent quelque chose. Il est important que le type d'éducation offert soit approprié et utile. Parfois, l'éducation est basée sur la fourniture d'ordinateurs, et de nombreuses prisons proposent des programmes de formation informatique très suivis. Mais beaucoup d'autres ont des salles informatiques bien équipées d'ordinateurs, qui restent fermées et sont rarement utilisées par manque de ressources et à cause de problèmes de gestion. Lorsque des équipements coûteux sont fournis aux détenus (peut-être d'une meilleure qualité que ceux que l'on trouve à l'école locale où vont les enfants du personnel pénitentiaire), il est souhaitable que toutes les personnes qui vivent et travaillent dans la prison aient accès à ces équipements.

L'éducation peut contribuer à l'humanisation de la vie en prison. Elle permet aux détenus de jouer des rôles tels que celui d'étudiant et d'enseignant et peut réduire les pressions négatives de la vie en prison. De temps à autre, d'autres idées émergent concernant le succès de certains programmes pour réhabiliter les détenus comme, par exemple, les programmes de comportement cognitif ou la méditation transcendantale. Il est sage de faire preuve de prudence quand il s'agit de transférer ces programmes, dont le succès dépend de groupes spécifiques de personnes enthousiastes, et qui peuvent s'avérer inappropriés sur le plan culturel, dans d'autres cadres.

Réinsertion sociale

Les prisons font partie de la société civile (voir la Note N°7) et doivent s'intégrer, autant que possible, aux structures civiles. Cela est souhaitable en soi, car les prisons restent ainsi visibles pour le public et cela peut réduire les mauvais traitements. On pourrait encourager des mécanismes et structures qui amènent des organisations et agences externes dans les prisons afin de mieux faire connaître les détenus dans la société.

Les activités créatives, comme le théâtre et la musique, jouent également un rôle important dans les prisons. De nombreuses organisations de la société civile travaillent dans les prisons pour faire participer les détenus à des concerts, des pièces de théâtre et des ateliers de théâtre.

Dans certains pays, le statut de citoyens des détenus est renforcé par la rétention du droit de vote. Les détenus ne perdent pas automatiquement leur droit de vote dans des pays aussi divers que le Costa Rica, l'Afrique du Sud, l'Australie et la France.

L'incarcération rend les détenus dépendants des autres pour tous les aspects de base de la vie. Il leur reste peu de domaines dans lesquels ils peuvent prendre des décisions individuelles. Le fait de redonner aux détenus un certain contrôle sur leur vie et des opportunités leur permettant de prendre leurs propres décisions est considéré comme un aspect essentiel de la réforme et comme un élément majeur d'un système pénitentiaire humanitaire. Parfois, des comités de détenus sont créés, pour faire participer les détenus aux décisions concernant les activités et pour fournir une voie de communication et de consultation.

Détenus ayant des besoins particuliers

Du fait de l'allongement de la durée des peines, les prisons détiennent de plus en plus de prisonniers âgés. Les personnes qui ont des handicaps physiques et celles qui souffrent de toxicomanie sont également nombreuses dans les prisons. La fourniture d'installations spéciales pour ces détenus peut faciliter une expérience qui, sans ça, risque de s'avérer particulièrement cruelle pour eux. De nombreuses prisons prennent des dispositions séparées pour les personnes âgées et les infirmes, afin de les protéger du tohu-bohu de la vie en prison.



Une prison du Chili a aménagé le bloc punitif en trois unités pour détenus vulnérables : une pour les plus de 60 ans, une pour les handicapés et une pour les toxicomanes.

Rapport de mission de l'ICPS 2000

Références

- 1 *Report 2003, Jamaica*, Amnesty International, www.amnesty.org/report2003
- 2 *Annual Report and Accounts 2000-2001*, HM Prison Service, Londres, 2001, p.27
- 3 Deng Zhongyuan, *Prisons of learning – human rights in the eye of a prisoner*, Human Rights, Beijing 2004
- 4 Erwin James, *A Life Inside: A Prisoner's Notebook*, Atlantic Books, Londres, 2003, p.76
- 5 Yuri Ivanovich Kalinin, *The Russian Penal System: Past, Present and Future*, Centre International d'Etudes Pénitentiaires, Londres 2002, p. 13
- 6 Communiqué de presse, Association des droits de l'homme pour l'assistance aux détenus, Le Caire, le 13 septembre 2004
- 7 *Affaires Ezeh et Connors contre le Royaume-Uni*, Cour européenne des droits de l'homme, demandes numéros 39665/98, 40086/98
- 8 Rapport annuel 2001, Comité International de la Croix Rouge, Genève, p. 344
- 9 *A Model for Good Prison Farm Management in Africa*, Penal Reform International, Londres, 2002
- 10 Rapport annuel 1999, Penal Reform International, Londres, p.11



Centre International
d'Etudes Pénitentiaires

International Centre for Prison Studies

School of Law
King's College London
26-29 Drury Lane
London WC2B 5RL
Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)20 7848 1922
Télécopieur : +44 (0)20 7848 1901
Courriel : icps@kcl.ac.uk
www.prisonstudies.org



Foreign &
Commonwealth Office
London